

L'OPAH intercommunale prend la suite de l'OPAH Ville d'Auch



L'OPAH intercommunale prend la suite de l'OPAH Ville d'Auch

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) intercommunale va prendre le relais jusqu'en 2022 d'une précédente OPAH 2014-2019, qui a traduit la volonté municipale de prendre en compte les problématiques persistantes en matière de logement. Avec une aide supplémentaire de la ville pour lutter contre la précarité énergétique des logements des propriétaires occupants.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat à volet énergie engage différents partenaires : l'État, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), le conseil régional, le conseil départemental et la Ville d'Auch.

Cette opération a mis l'accent sur l'amélioration énergétique, avec des subventions et des primes des financeurs en faveur des logements économes en énergie après travaux (isolation, chauffage, énergies renouvelables...) et des aides supplémentaires de la Ville d'Auch afin de lutter contre la précarité énergétique. Cette dernière abonde, pour les logements des propriétaires occupants, de 10 % par rapport à la période précédente.

Cette OPAH qui vient de s'achever, avait une finalité principale : aider les propriétaires à réaliser des travaux de rénovation et d'amélioration des logements grâce à des aides financières et une assistance administrative et technique gratuite de la Maison du Logement.

Reconquête et valorisation du centre-ville

Ce volet énergie ne doit pas faire oublier les autres objectifs de l'OPAH dont le traitement du logement insalubre et dégradé en cœur de ville. Des immeubles ont pu bénéficier d'aides majorées par la Ville dans le cadre de l'opération façades.

Cette OPAH 2014-2019 avait aussi pour objectif de lutter contre la vacance et plus particulièrement en centre-ville pour parvenir à une plus grande mixité sociale et générationnelle. Pour réduire le nombre de logements vacants, il s'agissait d'encourager l'installation de propriétaires occupants en cœur de ville, ainsi que la production de logements sociaux par les propriétaires bailleurs.

Enfin, cette opération a pris en compte une importante problématique sociale : favoriser le maintien à domicile, en permettant l'adaptation des logements à la perte d'autonomie des personnes. Dans le cadre d'une action significative en faveur de l'amélioration mais aussi de l'adaptation de l'habitat.

Quelques chiffres

Depuis la période 2014-2019, 330 rénovations accompagnées (205 logements de propriétaires occupants, 59 logements locatifs et 66 opérations façades) ont bénéficié d'aides accordées dans le cadre de l'OPAH, 72 % d'entre elles concernent l'amélioration énergétique. Au total, sur ces cinq années, le montant des travaux réalisés dépasse les 9.7 millions d'euros, pour plus de 4.1 millions de subventions.

Une OPAH intercommunale

Une nouvelle convention signée pour la période 2019-2022 (avec éventuellement deux années supplémentaires) engage les différents partenaires : l'État, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), le conseil régional, le conseil départemental et l'agglomération. La Maison du Logement a été mandatée par Grand Auch Cœur de Gascogne pour l'animation de cette nouvelle OPAH, qui concernera pour la première fois les 34 communes du territoire intercommunal.

Si le périmètre d'intervention change, les finalités restent constantes : réduire la consommation énergétique, améliorer le confort thermique des logements, favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie et contribuer à la résorption de l'habitat vacant, dégradé et insalubre.

Renseignez-vous auprès de la Maison du Logement

La Maison du Logement, située au N°7 bis, rue Gambetta, au 3e étage, vous accueille du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Vous pouvez les joindre par téléphone (05 62 05 52 80) ou par mail : contact@maisonlogement.com